

INONDATION

Le risque sur la commune

La commune de Breil sur Roya se situe dans le bassin versant de la Roya. En amont et aval du barrage EDF de nombreuses habitations risquent d'être concernées par la crue du cours d'eau.

La forte pente des talwegs et le charriage important lors de chaque crue entraînent le débordement des vallons par augmentation du débit

L'inondation est consécutive aux crues des cours d'eau après des pluies violentes ou durables. Le cours d'eau sort de son lit par submersion de berge ou par contournement et envahit les sites situés en bordure.

Le risque inondation se situe surtout sur les rives droite et gauche de la commune mais le ruissellement vient des deux vallons : Maglia et Lavina et d'autres petits cours d'eau...

Breil sur Roya Tempête
Alex octobre 2020



Mesures de gestion du risque

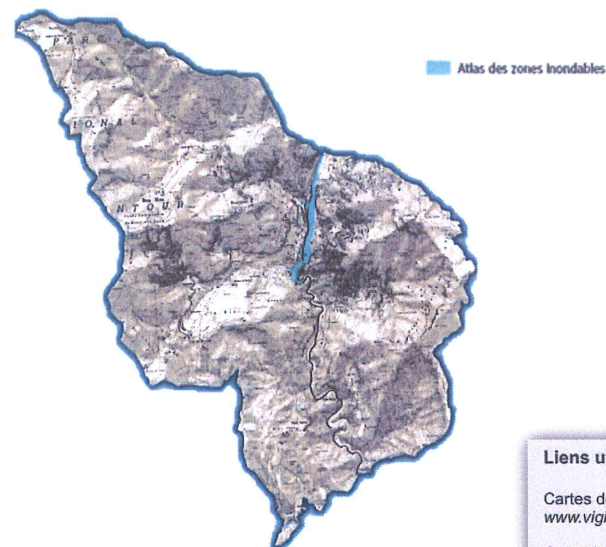
La commune de Breil sur Roya réalise un entretien des vallons pour éviter au maximum la formation d'embâcles et permettre ainsi une meilleure évacuation des eaux en période de crue.

Par ailleurs, un plan d'urgence départemental « inondation » a été établi le 25 septembre 1993. Il organise les secours à apporter aux personnes en cas d'inondations graves.

Météo France et la direction de la défense et de la sécurité civile, en concertation avec les différents ministères concernés ont mis en place une procédure de « vigilance météo ». Cette procédure a pour objet de souligner et décrire, si nécessaire, les dangers des conditions météorologiques des 24 heures à venir.

Cette production de météo-France est à disposition de chacun, transmise par les médias, les télévisions, internet et par les services téléphoniques et télématiques de météo France : 08 92 68 02 0

Zones soumises au risque d'inondation



Liens utiles :
Cartes de vigilance crues
www.vigicrues.gouv.fr
Carte de vigilance météorologique
<http://vigilance.meteofrance.com>

« Les bons réflexes »

AVANT

- * Mettre hors d'eau les meubles et objets précieux
- * Aménager les entrées d'eau possibles
- * Amarrer les cuves
- * Déplacer les véhicules stationnés à proximité des berges

PENDANT

- * Ne pas tenter de rejoindre ses proches ou d'aller chercher ses enfants à l'école, ne pas prendre sa voiture et reporter ses déplacements
- * S'informer et rester à l'écoute des consignes des autorités dans les médias et sur les réseaux sociaux en suivant les comptes officiels
- * Se soucier de ses proches, voisins et des personnes vulnérables
- * Se réfugier en hauteur, ne pas descendre dans les parkings souterrains
- * Ne pas s'engager sur une route inondée ni en voiture ni à pied

APRES

- * Se tenir informé de l'évolution de la situation
- * Aérer, nettoyer les pièces et désinfecter
- * Chauffer dès que possible
- * Ne rétablir le courant électrique que si l'installation est sèche
- * Déclarer le sinistre à l'assurance dans les plus brefs délais

vous êtes dans une zone soumise au RISQUE D'INONDATION

consignes en cas d'inondation

 fermez portes, fenêtres, soupoux, aérations	 montez à pied dans les étages	 n'allez pas chercher vos enfants à l'école pour ne pas les exposer
 fermez le gaz et l'électricité	 écoutez la radio et respectez les consignes des autorités	 ne téléphonez pas, libérez les lignes pour les secours